



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## formation en alternance

Question écrite n° 28481

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'importance de la formation par alternance conduisant au bac professionnel, dont la formule qui mêle les heures d'enseignement avec les stages pratiques en entreprise attire un certain nombre de jeunes. Malheureusement, les intéressés trouvent difficilement les entreprises susceptibles de les accueillir dans la branche qu'ils souhaitent, souvent par manque d'informations. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour aider ces jeunes dans leurs recherches et pour inciter davantage les responsables à ouvrir leurs établissements à ce type de formation très efficace.

### Texte de la réponse

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance, institué par les partenaires sociaux dans le cadre d'un accord national interprofessionnel, piloté par les partenaires sociaux au sein de chaque branche professionnelle. Il a pour objectif de permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir une qualification correspondant aux besoins des entreprises. À l'origine d'un contrat de professionnalisation, il y a une offre d'emploi proposée par une entreprise. En fonction de la qualification qu'ils désirent obtenir, les jeunes doivent donc mener une recherche d'emploi ciblée, en faisant appel aux différentes institutions susceptibles de les accompagner dans leurs démarches (agences locales pour l'emploi, maisons de l'emploi, missions locales, points d'information jeunes) et en utilisant l'ensemble des outils à leur disposition (sessions de recherche d'emploi, sites internet, salons professionnels). De nombreuses campagnes ont été organisées par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les grandes entreprises, pour promouvoir ce dispositif auprès des salariés et des entreprises. Le contrat de professionnalisation a connu un fort développement depuis sa création (actuellement 170 000 entrées par an). L'effort de mobilisation doit être poursuivi, notamment auprès des PME et TPE ainsi qu'en direction des publics les moins formés et les plus éloignés de l'emploi. Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle en cours, l'accent est mis particulièrement sur l'ouverture du contrat de professionnalisation aux publics en insertion et sur un accompagnement des PME/TPE : il est proposé de renforcer le rôle du service public de l'emploi, d'impliquer davantage les branches professionnelles dans le conseil aux entreprises via les OPCA, ainsi que de développer des synergies entre branches professionnelles et acteurs locaux de l'emploi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28481

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Emploi

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juillet 2008, page 6522

**Réponse publiée le** : 23 décembre 2008, page 11159